

## **DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES À PARIS : BILAN 1 AN APRÈS L'ENVOI DES COURRIERS À TOUS LES KINÉSITHÉRAPEUTES**

*Entre novembre et décembre 2017, la CPAM de Paris a adressé aux kinésithérapeutes un courrier leur rappelant le cadre conventionnel d'application des dépassements d'honoraires.*

Trois types de courriers avaient été adressés.

- Près de 3000 n'étaient que des courriers d'information adressés «à l'aveugle» à des professionnels qui parfois ne pratiquaient aucun DE.
- 800 courriers personnalisés avaient été adressés à des kinésithérapeutes pour leur demander de modifier leur pratique au vu de la fréquence d'application des DE et du montant de ces derniers.
- Enfin 50 courriers (< 1,5 %) avaient été adressés aux kinésithérapeutes appliquant le plus fort taux de dépassement d'honoraires, les mettant en demeure de modifier leurs pratiques tarifaires.

Un an après l'envoi de ces courriers et après avoir reçu tous les professionnels ayant souhaité exposer leur situation, la caisse a suivi l'évolution du comportement des 50 kinésithérapeutes en question.

28 d'entre eux ont rapidement modifié leur pratique afin de se rapprocher du cadre conventionnel. Pour cela, ils avaient pu appliquer les modalités que nous leur avons conseillées lors des réunions que le SNMKR avait organisées et lors des nombreux entretiens individuels que nous avons accordés.

Hélas, 22 d'entre eux (0,5 % des kinésithérapeutes libéraux parisiens) n'ont pas modifié ou suffisamment modifié leurs pratiques, voire pour certains ont augmenté encore plus leur niveau de dépassements d'honoraires. La CPAM de Paris déclenchera pour chacun de ces 22 confrères une procédure conventionnelle pouvant aboutir à des sanctions.

Grâce à l'action des représentants du SNMKR, nous avons obtenu un relâchement de la pression qui pesait sur les 800 kinésithérapeutes ayant reçu un courrier de « niveau 2 ».

Ces derniers ne seront pas inquiétés, tant qu'ils continueront à exercer dans le respect de la convention. Aucune menace de procédure conventionnelle n'a été envisagée à l'heure actuelle.

Le SNMKR remercie l'énorme majorité des professionnels qui exercent quotidiennement de façon responsable, au plus près des textes conventionnels permettant de soigner toute la population.

Nous nous tenons à l'entière disposition de toutes celles et ceux qui éprouvent des difficultés et que nous accompagnerons dans leur défense.

Le SNMKR poursuivra ce combat défendre l'exercice de la kinésithérapie, et ce, malgré les difficultés d'exercer grandissantes dans cette ville.